REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA

DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° : 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marches publics, et l'article n° 56 de la loi N° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générale relatives aux marchés publics, la direction de l'urbanisme, d'architecture et de la construction de la wilaya de Mascara informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offre, parue le 12 Octobre 2026 aux quotidiens nationaux الشعب *et* CAP dz, portant : Lot 02 : Amenée d'AEP Pole Hmama, Que l'attribution provisoire a été faite comme suit :

LOTS	*Entreprise*	*Montant de soumission*	*Montant après correction*	*Délai*	*Note TECH*	*Critères d'attribution*
Lot 02 : Amenée d'AEP Pole Hmama	BENDJABER ATTOU	363.851.592,00	369.885.287,00	05 Mois	82,00	*Moins disant parmi les offres techniquement qualifiées*

Les soumissionnaires désirant formuler un recours devront le faire auprès de la commission des marchés publics dans les 10 jours à compter de la parution du présent avis dans la presse nationale. Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation technique et financière de leur offres de se rapprocher du service contractant au plus tard trois 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire.

La Directrice

2631015960

ANEP 2631015960 DzWatch 10/11/2026